

# Adhésion 2018

Bulletin à renvoyer à :

**Roanne Passionnement**

4 rue Molière BP 273

42300 ROANNE

**ROANNE**

**PASSIONNEMENT!**

*Et pour longtemps!*

**Oui**, je soutiens Yves NICOLIN et l'équipe de Roanne Passionnement

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Je souhaite adhérer à Roanne Passionnement (10€)       Adhésion de couple (20€)

Je souhaite recevoir la lettre d'information de Roanne Passionnement

**Je joins un règlement par chèque personnel libellé à l'ordre de : AF ROANNE PASSIONNEMENT**

« Conformément à l'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou plusieurs partis politique par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500€. Le don de personnes locales est interdit sous quelle que forme que ce soit. Ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».